

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 04 JUIN 2010

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du personnel

Sous-direction des politiques sociales et des pensions

Bureau des prestations d'action sociale

Monsieur le Secrétaire général,

Suite à l'audience accordée par le cabinet du ministre à une délégation du comité central d'action sociale (CCAS) le 6 avril dernier, je vous confirme que le montant de la prestation « arbre de Noël » sera porté de 30 € à 40 € à compter du 1er janvier 2010 pour tous les enfants des agents du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, jusqu'à l'âge de 12 ans révolus.

J'attire votre attention sur le caractère exceptionnel que revêt une telle mesure dans le contexte très contraint de nos finances publiques et tout particulièrement des crédits du programme 217 : elle illustre la volonté du ministère d'accorder une priorité forte aux mesures d'harmonisation des prestations d'action sociale au bénéfice de ses agents, conformément aux principes énoncés en charte de gestion des DDI .

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice des ressources humaines



Héléne FISSARTIER

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT
263, rue de Paris – Case 543
93515 Montreuil Cedex